

CONTRAT DE VENTE D'ORACLES

Entre les soussignés :

1. La Vie Enchantée

Dénomination commerciale : *La Vie Enchantée*

Représentée par : **Marjorie PORIGNAUX**

Adresse : Rue Eugénie Pirson-Lothier 7, 6001 Marcinelle, Belgique

N° entreprise : 0744.422.936

(ci-après dénommée *la Vendeuse* ou *la Créatrice*)

Et :

Nom de la boutique :

Représentée par :

Adresse :

N° de TVA / SIRET / Identification :

(ci-après dénommé *le Revendeur* ou *le Partenaire*)

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Revendeur acquiert auprès de la Créatrice des produits de type « **Oracles Retour à l'Essentiel** » et **autres Oracles de la Collection « Mes Oracles Sacrés »**, conçus, édités et commercialisés par *La Vie Enchantée*, en vue de leur revente à sa clientèle.

Article 2 – Produits concernés

Les produits concernés sont :

- **Oracle « Retour à l'Essentiel »**
 - Prix public conseillé : 35 € TTC
 - Prix revendeur HTVA : 23,33 €
- **Oracle « Retour à l'Essentiel 2 »**
 - Prix public conseillé : 30 € TTC
 - Prix revendeur HTVA : 20 €

Et tout produit dérivé créé par la Créatrice.

Quantité minimale de commande : 5 exemplaires par référence.

Article 3 – Commandes et livraison

Les commandes se font par e-mail uniquement à l'adresse suivante : info.lavieenchantee@gmail.com

Toute commande est **ferme et définitive** après validation écrite de la Créatrice par e-mail..

La livraison intervient après réception du paiement, sauf accord contraire.

Les frais de port sont à la charge du Revendeur, sauf accord spécifique. Les produits voyagent aux risques du transporteur ; toute anomalie doit être signalée dans les 48 h suivant la réception.

La Créatrice se réserve le droit de refuser une commande si :

- le stock est insuffisant,
- le Partenaire ne respecte pas les conditions de paiement,
- ou si l'image de la boutique n'est pas compatible avec les valeurs de la marque *La Vie Enchantée*.

Article 4 – Conditions de paiement

Le paiement s'effectue par **virement bancaire**, sur le compte indiqué par la Créatrice sur la facture :

- **à la commande, une fois la facture reçue par e-mail**, immédiatement après la passation de la commande, pour les nouveaux partenaires,
- ou à **30 jours date de facture** pour les partenaires habituels.

La Vie Enchantée se réserve le droit de suspendre toute livraison en cas de non-paiement.

Article 5 – Prix et marge

Le Revendeur s'engage à respecter la **cohérence de positionnement** de la marque *La Vie Enchantée*.

Il est libre de fixer son prix final, à condition de **ne pas dévaloriser les produits** et de rester proche des prix publics conseillés communiqués par la Créatrice.

Toute promotion ou remise exceptionnelle doit être **prévue et validée** par la Créatrice.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Les contenus visuels, textes, illustrations et packagings des Oracles restent la propriété exclusive de La Vie Enchantée.

Aucune reproduction, modification ou diffusion sans autorisation écrite n'est autorisée. Le Revendeur est autorisé à utiliser les visuels officiels fournis à des fins de communication et de promotion du produit.

Article 7 – Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

1. **Respecter l'image et le positionnement** de La Vie Enchantée et de ses produits.
2. **Présenter les produits de manière soignée** dans sa boutique physique ou en ligne.
3. **Utiliser uniquement les visuels, descriptifs et logos officiels** fournis par la Créatrice.
4. **Mentionner le nom complet des produits** dans toute communication (site web, réseaux sociaux, publicité...).
5. **Obtenir l'accord écrit préalable** de la Créatrice pour toute modification ou adaptation des textes, visuels ou supports de communication relatifs aux produits.

Article 8 – Garanties, responsabilités, livraison et retours

8.1 Garanties et responsabilité

La Créatrice garantit la conformité et la qualité des produits vendus. Elle ne saurait être tenue responsable d'un usage détourné ou non conforme des produits par le Revendeur ou le client final.

8.2 Livraison et transfert de propriété

Les produits vendus demeurent **la propriété matérielle de La Vie Enchantée** jusqu'à leur livraison complète et le **paiement intégral** par le Revendeur.

La transmission de la propriété matérielle concerne uniquement les **produits physiques** ; **la Créatrice conserve tous les droits de propriété intellectuelle** liés aux Oracles (marque, contenus, illustrations, concepts, designs, etc.).

Les produits voyagent aux **risques et frais du Partenaire**, sauf accord contraire.

En cas de **livraison internationale (hors Belgique)** :

- Les frais de douane et d'importation sont à la charge du Partenaire.
- Les produits sont facturés en **euros (€)**.

8.3 Retours et échanges

- Aucun retour ne sera accepté sans **accord préalable** de la Créatrice.
- Les retours sont possibles uniquement en cas de :
 - produit défectueux,
 - erreur de livraison.

Tout retour doit être effectué **dans les 14 jours** suivant la réception de la commande, et uniquement **après accord préalable de la Créatrice**, en parfait état, dans son emballage d'origine.

Article 9 - Propriété intellectuelle

- Les Oracles, illustrations, textes, designs et livrets associés sont la propriété exclusive de La Vie Enchantée et de sa Créatrice.
- Le Partenaire n'acquiert aucun droit de reproduction, modification, adaptation ou exploitation des contenus autres que celui de la revente des produits physiques achetés.
- Toute utilisation des contenus pour la communication ou promotion doit respecter les visuels et descriptifs officiels fournis par la Créatrice et, le cas échéant, obtenir son accord écrit préalable.

Article 10 – Durée et résiliation

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature et reste valable tant que les relations commerciales se poursuivent.

Chacune des parties peut y mettre fin par notification écrite avec un préavis de 30 jours.

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le **droit belge**.

En cas de litige, le Tribunal de l'Entreprise Hainaut – Division Charleroi (Belgique) sera seul compétent, même en cas de vente internationale.

Article 12 – Nature de la relation

Le présent contrat n'instaure aucune **exclusivité territoriale** ni aucun **lien de subordination** entre les parties.

Le Revendeur agit en toute **indépendance**, sous sa seule responsabilité commerciale et financière.

Aucune des parties ne pourra se prévaloir d'un pouvoir de représentation de l'autre, ni d'un engagement autre que ceux expressément prévus au présent contrat.

En signant ce contrat, le Partenaire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions, obligations et limitations énoncées, et s'engage à les respecter intégralement.

Toute passation de commande ultérieure vaut acceptation continue et sans réserve des termes du présent contrat.

Fait à MARCINELLE (BELGIQUE), le

En deux exemplaires originaux.

Signature du Revendeur, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

Nom :

Cachet / Signature :

Signature de la Créatrice , précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

Marjorie PORIGNAUX – *La Vie Enchantée*

Signature :